



## **Conditions générales de vente 2024**

Mises à jour le 02/01/2024

### **Prise en charge**

#### **1. En cas de prise en charge de la formation (totalement ou partiellement) par un organisme tiers : (Fonds d'assurance formation, CPF, AFDAS, FONGECIF, Pôle Emploi, AGEFIPH, etc...)**

- Un courrier ou email confirmant la prise en compte de la demande sera adressé au participant sous 10 jours à compter de la date de réception de sa demande d'inscription.
- Il incombe au participant de fournir à l'organisme « Marc BERNARD Cartonnable » le dossier de financement de l'organisme tiers. Marc BERNARD s'engage à le compléter et à le retourner au participant dans les plus brefs délais.
- L'inscription du participant ne sera considérée comme validée qu'à réception de la réponse positive de l'organisme financeur et dans la limite des places disponibles.
- Si la prise en charge par l'organisme financeur n'est que partielle, le participant devra régler le montant restant à sa charge au plus tard le premier jour de sa formation, par un chèque libellé à l'ordre de « Marc BERNARD »
- Selon l'organisme financeur, les modalités et/ou conditions d'exécution de celui dernier pourront prévaloir sur certains articles des présentes CGV.

#### **2. En cas de prise en charge de la formation par le participant**

- À réception de sa demande d'inscription, une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'un bulletin d'inscription, devis ou d'une Convention de formation professionnelle.
- Pour valider son inscription, le participant devra retourner à Marc BERNARD la Convention, devis ou bulletin d'inscription signé avec mention « Lu et approuvé, Bon pour accord » par retour de courrier ou email. Au-delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (10 jours à compter de la signature), il doit faire parvenir à l'organisme Marc BERNARD Cartonnable un paiement correspondant à 30 % ou à l'intégralité du montant de la formation, selon accord au préalable.
- Dans le cas d'un règlement avec acompte, le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini au préalable. Une facture sera envoyée dans les meilleurs délais.
- Une convocation individuelle et un livret d'accueil seront envoyés au participant, au minimum une semaine avant le début de la formation.

#### **3. En cas de prise en charge par l'employeur**

- À réception de sa demande d'inscription, une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'un bulletin d'inscription ou d'une Convention de formation professionnelle.
- L'employeur devra confirmer la demande par courrier au moyen d'un bulletin d'inscription, bon de commande ou d'une Convention de formation professionnelle signée. Cette confirmation validera l'inscription.
- En cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un organisme tiers, l'employeur s'engage à en informer Marc BERNARD et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.
- Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.
- Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers dans un délai de 30 jours à compter du début de la formation, la facture sera établie au nom de l'employeur.
- Une convocation individuelle et un livret d'accueil seront envoyés à l'employeur, au minimum une semaine avant le début de la formation.

**Marc BERNARD ~ Cartonnable**

**4, La Place - voie communale la place - 34670 SAINT BRES**

**Ateliers: 4, avenue de la gare - 34130 VALERGUES**

**Mobile: 0616137807 - Email: cartonnable@gmail.com**

**SIRET: 34972438500050 APE: 1729Z**

**N° d'organisme de formation: 91 34 07417 34**



## **Conditions financières**

- Le prix par participant est net hors taxes. Il n'inclut ni le coût des repas, ni celui de l'hébergement et transports.
- En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers, l'entreprise, ou selon le cas le participant, s'engage à payer le montant qui resterait dû à « Marc BERNARD » en cas de défaillance dudit organisme.

## **Annulation – Interruption – Abandon**

- Toute annulation devra être confirmée par écrit au plus tard dix jours ouvrés avant le début de la formation.
  - Au-delà de ce délai, Marc BERNARD facturera les débits suivants :  
50 % du montant de la formation si le désistement intervient entre le 10ème et le 6ème jour ouvré précédant l'ouverture du stage,  
100 % du montant de la formation s'il intervient dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés ou en cas d'abandon en cours de formation.
  - Dans le cas où l'organisme tiers ne prend pas en charge le montant de la quote-part de la formation non effectuée par le participant, celui-ci devra être réglé à Marc BERNARD selon les modalités suivantes :
    1. Si la formation est prise en charge (totalemment ou partiellement) par un organisme tiers, le participant s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à Marc BERNARD .
    2. Si le montant de la formation est pris en charge par le participant, le participant s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à Marc BERNARD .
    3. Si la formation est prise en charge par l'employeur directement ou via un organisme tiers, l'employeur s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à Marc BERNARD .
- En cas d'abandon en cours de formation pour un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur, seules les prestations réellement dispensées au participant seront dues, au prorata du temps de formation accomplie.
- Toute formation commencée et interrompue sur décision de Marc BERNARD suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un participant sera due dans son intégralité.

## **Report – Annulation**

- Marc BERNARD se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation au plus tard deux semaines avant le début de la formation sans que le participant et/ou l'entreprise puisse prétendre à un quelconque dédommagement à l'exception des sessions de formation dites « confirmées » qui ne peuvent être annulées par Marc BERNARD sauf dans les conditions décrites à l'article suivant.
- En cas de formation annulée, le participant ou l'entreprise en sera avisé(e) par courrier ou par mail dans le respect de ces délais, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

## **Sessions de formation confirmées**

Les sessions dites « confirmées » sont les sessions de formation dont la réalisation est garantie aux dates indiquées sur le site « Cartonnable » (planning téléchargeable en PDF). Afin de pouvoir bénéficier de ces sessions, les participants devront avoir validé leur inscription 15 jours ouvrés avant la date de début de la session de formation concernée. Marc BERNARD s'engage à réaliser une session « confirmée » quand il y a au minimum une personne inscrite avec dossier déposé et validé 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session. A défaut d'inscription validée 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session, celle-ci pourra être annulée par Marc BERNARD.



### **Modalités pratiques - responsabilités**

- « Marc BERNARD » a pour obligation d'engager tous les moyens nécessaires pour les formations proposées.
- Dans le respect des objectifs pédagogiques, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis dans le programme de formation qui, toutefois, sont susceptibles d'être adaptés, si besoin, en cours de formation.
- Par ailleurs, « Marc BERNARD » ne pourra être tenu pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de formation à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.
- Une attestation d'assiduité ou une certification pour une formation certifiante, ainsi qu'un bilan de fin de formation sont délivrés à l'issue de la formation, sous réserve d'une participation conforme aux exigences de Marc BERNARD.
- Le participant est tenu de respecter le règlement intérieur qui est consultable sur place et dont un exemplaire peut être obtenu sur demande.

Toute confirmation de commande vaut acceptation de ces conditions. En cas de litige, la contestation sera portée devant les tribunaux compétents de Montpellier.

Les conditions générales intervenant entre les organismes tiers, les employeurs ou leurs mandataires, et/ou les participants ne sont pas opposables aux présentes conditions.

**Marc BERNARD ~ Cartonnable**  
**4, La Place - voie communale la place - 34670 SAINT BRES**  
**Ateliers: 4, avenue de la gare - 34130 VALERGUES**  
**Mobile: 0616137807 - Email: cartonnable@gmail.com**  
**SIRET: 34972438500050 APE: 1729Z**  
**N° d'organisme de formation: 91 34 07417 34**